

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL102

Date de convocation : 12 octobre 2018

Affichage du compte-rendu : 25 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL - Congrès des Maires

L'an deux mille dix huit, le dix huit octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Chantal RUBIO), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN)

Secrétaire de séance : Gérard POTIRON

Rapporteur : Danièle POTIRON

Comme chaque année, le traditionnel Congrès des Maires se déroulera Porte de Versailles à Paris. Il aura lieu cette année du 19 au 22 novembre 2018 et le thème sera « Servir le citoyen et agir pour la République ».

Quatre grands débats rythmeront ce rassemblement sur les thèmes des finances locales, de l'intercommunalité, de la décentralisation, de l'accès aux services essentiels de proximité.

Seront aussi proposés aux congressistes une douzaine de forums (urbanisme, communes nouvelles, Europe, développement économique, parité, sécurité, numérique, gestion des déchets, éducation, fêtes foraines, eau et assainissement, dynamisme commercial) et des point-Infos (urbanisation du littoral, coopération décentralisée, taxe de séjour, prélèvement à la source, sécurité des données, fiscalité).

Il apparaît donc tout à fait intéressant pour la ville de Corbas d'être représentée à cet événement. Cette participation présentant un intérêt communal, elle s'effectuera donc

dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal au maire. Ainsi, il convient de prévoir que les frais de séjour et de transport liés à ce déplacement soient supportés par la commune sur la base d'un remboursement des frais réels ou d'une prise en charge directe des frais.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de prise en charge des frais de séjour et de transport du maire dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal, pour sa participation au Congrès des Maires ;
- **DIT** que les frais de séjour, d'inscription au Congrès et de transport feront l'objet soit d'un remboursement des frais réels, dans le respect de la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur présentation d'un état de frais et des factures acquittées, soit d'une prise en charge directe par la ville ;
- **DIT** que les crédits nécessaires pour assurer le règlement des dépenses concernées sont inscrits aux chapitres 011 et 65 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.